

# Gardez les Caps o 20 juin 2016 o

La dernière réunion de l'**Instance de Concertation et de Suivi\* du projet éolien en baie de Saint-Brieuc** avant l'Enquête publique a été tenue le 10 juin 2016

## Une concertation absente

### Une parole préfectorale autoritaire et dédaigneuse

Le malaise ne se résume pas à l'absence criante du dialogue que les parties prenantes étaient en droit d'attendre, il naît également des façons de faire du Préfet de département\*\* qui, dans cette dernière réunion, a confirmé son rôle d'agent de transmission du projet éolien, et continué à faire preuve d'un mépris brutal dans ses réponses aux associations et élus présents.

Nous ne pouvons que dénoncer ce mode de fonctionnement à l'opposé de l'écoute et du respect du citoyen, de l'électeur, du contribuable, compte tenu des immenses bouleversements que ce projet s'il venait à se réaliser, induirait sur la plus grande partie de notre territoire, sur notre économie locale, sur la qualité de notre environnement, sur la qualité de vie des habitants de la baie de Saint-Brieuc.

## Consultation administrative des Conseils municipaux : la fiscalité locale comme stratégie de négociation de la présence du complexe éolien

Le Préfet regrette qu'il n'y ait pas eu unanimité pour le projet lors des votes des 5 conseils municipaux des communes littorales les plus proches du parc malgré la redevance de la taxe sur l'éolien que percevraient annuellement ces communes.

Christiane Guervilly, Maire d'Erquy, rappelle que si le vote du conseil municipal d'Erquy s'est fait à **l'unanimité contre** le projet présenté, c'est que les conseillers ont pris en considération les inquiétudes des habitants, notamment vis-à-vis de l'atterrage à Caroual, inquiétudes plus importantes que la perspective de la recette de la taxe.

Soulignons que les réactions d'inquiétude et de rejet du projet transcendent les sensibilités politiques et rappelons que le Préfet avait déjà déploré ce vote le 27 mai dernier, lors de l'inauguration de la nouvelle salle de la criée d'Erquy, **traitant dans son intervention les habitants d'Erquy « d'arriérés »**.

## Navigation à l'intérieur du parc : une autorisation donnant le sentiment d'être une disposition permettant d'obtenir le consentement de la société civile

Le rapporteur expose que la pêche sera autorisée à l'intérieur du parc et qu'il n'y aura pas d'interdiction pour des navires transportant du public a priori.

Les représentants des associations font observer d'une part que la navigation est interdite ou quasiment dans tous les parcs en Mer du Nord compte-tenu des risques, d'autre part que la réglementation envisagée en baie de St-Brieuc ne présume pas de l'évolution de cette réglementation en phase d'exploitation quand le parc serait construit et donc irréversible.

Le Préfet Maritime répond qu'il « *sait prendre ses responsabilités* ».

## Impact visuel : une démonstration au prisme du promoteur et au service de la construction de la légitimité du projet

Le rapporteur de l'Autorité Environnementale expose la méthode utilisée pour réaliser les photomontages ainsi que des statistiques sur la visibilité des éoliennes selon la météo.

Il démontre ainsi que l'impact visuel sera nul par temps de brume et qu'il y a relativement peu de beau temps en baie de St-Brieuc. Le Préfet ne voit aucune conséquence de l'impact visuel du complexe industriel sur l'attrait touristique de la baie. Il ne voit aucune incompatibilité avec le label Grand site de France, signalant que le label visé s'appuiera exclusivement sur les aménagements terrestres programmés par l'Opération Grand Site.

## Impact environnemental : dérapage verbal du Préfet

Au sujet des demandes de dérogations d'Ailes Marines concernant les espèces protégées de la baie, le représentant de la SPPEF signale que cela va à l'encontre de toutes les conventions européennes que la France a signées et peut faire l'objet de recours au niveau de la juridiction européenne.

Le Préfet Lambert réplique que ces recours vont faire partie de tous ceux qui viennent engorger inutilement les tribunaux, poursuivant ainsi : « *vous feriez mieux de passer votre temps, à ramasser les déchets sur la plage avec monsieur ...* » en désignant de la main le représentant de Surfrider.

## Etudes d'impact : Le cabinet d'études choisi par Ailes Marines a fait faillite. Nouveau dérapage verbal du Préfet

A la question concernant la liquidation judiciaire prononcée le 17 mars 2016 d'IN VIVO, l'entreprise chargée par Ailes Marines des Etudes d'Impacts pour le projet de St-Brieuc, ainsi que le doute exprimé sur la réelle capacité que cette entreprise a eu jusqu'à présent pour mener à bien les études d'impacts environnementaux, le Préfet Lambert, visiblement agacé, malgré quelques anathèmes *dont « vous vous réjouissez de la faillite d'une entreprise bretonne »*, hausse le ton, refuse toute nouvelle prise de parole et clôture la réunion.

### \* **Qu'est-ce qu'une instance de concertation et de suivi ?**

Garant du bon déroulement du projet éolien en baie de Saint-Brieuc, l'Etat a prévu dans son cahier des charges la création d'une instance de concertation placée sous l'autorité du Préfet de Région qui a délégué son autorité au Préfet du département des Côtes d'Armor, et du Préfet maritime de l'Atlantique. Le cahier des charges précise que cette instance constitue « *un lieu de dialogue privilégié entre les parties prenantes pour l'élaboration de propositions tout au long de la vie du projet*, et permettre la meilleure prise en compte des enjeux locaux ».

**\*\* Pierre Lambert** a été nommé préfet des Côtes d'Armor en 2014. Ancien préfet des Deux-Sèvres, Pierre Lambert a notamment été chef de cabinet de Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, sous le gouvernement Bérégovoy.

**LIRE LE COMPTE-RENDU COMPLET** <http://gardezlescaps.org/wp-content/uploads/2015/01/Gardez-les-Caps-Compte-rendu-Instance-de-concertation-et-suivi-du-10-juin-2016.pdf>



© 2016 Association Gardez les Caps  
Mairie de Plévenon  
22 240 Plévenon

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

